

DEPARTEMENT DU MORBIHAN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****COMMUNE DE CAMPENEAC****Séance du 21 novembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un novembre à vingt heures et cinq minutes, le Conseil municipal de la Commune de Campénéac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de Campénéac, sous la présidence de Madame RENAUDIE Hania, Maire.

Date de Convocation : 15 novembre 2024.

Présents : RENAUDIE Hania, Maire - GABARD Bruno - LE MOIGNE Nolwenn - NOEL Pierre - LARGEAU Chantal - SAVIGNE Pascal - WHITE Cécile - DRAGON Sandra - JUGEL Stéven - MOUNIER Benoit - MAHIEUX Jérémy - GRANDVALLET Chantal - DELERUE David (arrivé à 20h15) - PONGERARD Pascale - DELOURME Jean-Pierre - DENIS Stéphane.

Absents excusés : Mme ALIX Mathilde ayant donné pouvoir à Mme MORIN DIEGO – Mme PICARD Laurence ayant donné pouvoir à M. DELOURME Jean-Pierre.

Secrétaire de séance : Cécile WHITE.

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Délibération n°2024/091

Objet : Création d'un emploi d'Adjoint technique territorial.

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Considérant qu'en raison du départ en retraite d'un agent de maîtrise principal à compter du 1^{er} janvier 2025,

Considérant que le poste de responsable du service technique sera pourvu par un agent adjoint technique recruté par voie de mutation interne.

Considérant qu'afin d'assurer la bonne continuité des services, il y a lieu, de créer un emploi permanent d'adjoint technique territorial.

Les caractéristiques de cet emploi d'adjoint technique sont les suivantes :

Grade	Cadre d'emploi	Filière	DHS
Adjoint technique	Adjoints techniques territoriaux	Technique	35/35ème

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède alors à un vote donnant les résultats les suivants :

Présents : 18

Pour : 19

Majorité absolue : 10

Votants : 19

Contre : 0

Suffrages exprimés : 19

Abstentions : 0

Compte tenu de ces éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la création d'un emploi permanent décrit ci-dessus;
- **Autorise** Madame Le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette création d'emploi permanent,
- **Charge** Madame Le Maire ou son représentant de la détermination du niveau de rémunération de l'agent selon la nature des fonctions. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence,
- **Modifie** en conséquence le tableau des effectifs.

Pour copie conforme,

Hania RENAUDIE,
Maire.

Madame Cécile WHITE,
Secrétaire de séance.

